



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Février 2025
Édition 5, Numéro 1



Michel était l'homme qui a développé l'UNSA dans le département de la Dordogne. Il était un UNSA Territoriaux convaincu « l'âme des autonomes ».

Michel : un homme courageux, attachant, disponible, motivé, engagé !

Responsable syndical infatigable, Michel a toujours été aux côtés de ses collègues portant haut les valeurs de solidarité, de justice et de dignité au travail.

Nous avons eu besoin de lui à nos débuts, et notre travail et notre mission vont perdurer en suivant les pas de celui qui en a tracé sur nos territoires les premières empreintes.

Merci pour tout Michel.

Nous pensons à toi et à ta famille.



REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « SANTE »

La participation financière à la protection sociale en matière de « prévoyance » est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 et le sera **au 1^{er} janvier 2026 pour la partie « santé »**

LES AGENTS BENEFICIAIRES ? TOUS !!

Les fonctionnaires, les CDD et les CDI

**CHOIX DE LA COLLECTIVITE APRES
AVIS DU CST**

- Adhérer à la convention de participation du CDG 24
- Adhérer à la convention de participation menée en propre
- Opter pour la labellisation

**LA PARTICIPATION
FINANCIERE DES
COLLECTIVITES**

Minimum 15€ Maximum
30€ / mois

**A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2025, REDUCTION DE L'INDEMNISATION
DU CONGE MALADIE ORDINAIRE (CMO)**

- INDEMNISATION DE 90 % AU LIEU DE 100% LES 3 PREMIERS MOIS
- INDEMNISATION INCHANGEE POUR LES 9 MOIS SUIVANTS : 50 %





REUNION D'INFORMATIONS SYNDICALES MARS / AVRIL

INVITATION

Cher(e) Collègue,

Dans le cadre de nos activités syndicales et conformément au décret 85-397 du 3 avril 1985, nous mettons en place dans votre collectivité des heures d'informations syndicales.

Ceci pour répondre à votre questionnement ou vos interrogations, également pour vous apporter l'information la plus complète soit-elle.

(Le décret indique que tout agent dans ses heures de service est autorisé à participer à 1 heure d'informations syndicales par mois).

Nous serons à votre disposition : (voir ci-dessous)

Pour ce faire, vous avez la possibilité après accord de votre responsable (Chef de service, DGS, Elus) de venir à notre rencontre. Aucun critère de temps n'est déterminé, cela peut aller de quelques minutes à 1 heure au maximum, tout cela en fonction des demandes qui seront les vôtres.

DATE	LIEU	HORAIRES
MARDI 25 MARS	PAYS ST AULAYE Salle annexe mairie Place Emile Cheylud La Roche Chalais	10h-12h et 14h-16h
JEUDI 10 AVRIL	LALINDE Siège Communauté de Communes	10h – 12h
JEUDI 10 AVRIL	BEAUMONT DU PERIGORD Salle de la Mairie	14h – 16h

LIEN - FORMATION UNSA – CEFU NOUVELLE AQUITAINE

https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?year=2025&agence=null&client=null&stage=none&couleur=null&periode=1_year&direction=®ion_id=UR_ALPC&domaine_id=



DATES A RETENIR



PROMOTION INTERNE – DEPOT DES DOSSIERS AU CDG 24

- Agent de Maîtrise avant le 30 AVRIL
- Secrétaire Générale de Mairie avant le 31 MAI

ASSEMBLEE GENERALE

DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL

13 MAI 2025 – A NOTER DANS VOS AGENDAS



Bienvenue à Eric PEZON qui a rejoint notre équipe au 01^{er} janvier 2025.



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin – Bourse du Travail - Rez-de-Chaussée 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.org

Site: unsaterritoriaux24.com